
ACCORD SUR LA CONSERVATION DES ALBATROS ET DES PÉTRELS

Résolution 1.5

Établissement du Comité consultatif pour l'Accord sur la Conservation des Albatros et des Pétrels

Adoptée par la première session de la Réunion des Parties, Hobart, Australie,
10 - 12 novembre 2004

Rappelant l'Article VIII (11) (d) de l'Accord faisant obligation à la première session de la Réunion des Parties d'établir le Comité consultatif prévu à l'Article IX de l'Accord;

Rappelant que l'Article IX (6) (d) (i) de l'Accord exige que le format des rapports du Comité consultatif à l'intention de la réunion des Parties soit déterminé par la première session de la Réunion des Parties; et

Notant le rapport de la réunion scientifique informelle (RSc1/Doc. 7) antérieur à la première session de la Réunion des Parties;

La réunion des Parties à l'Accord sur la Conservation des Albatros et des Pétrels

Est convenue :

1. d'établir le Comité consultatif destiné à rendre des avis d'experts et à fournir des informations aux Parties, au Secrétariat et à d'autres personnes;
2. que le programme de travail du Comité consultatif pour 2005-2007 inclut celui qui est décrit à l'Annexe 2;
3. que le programme de travail sera susceptible d'être révisé après chaque réunion du Comité consultatif et d'être modifié par les Parties (par l'entremise du Secrétariat) en utilisant les procédures de vote entre les sessions de la Réunion des Parties;
4. que chaque Partie fournira les informations pertinentes à chaque réunion du Comité consultatif (par l'entremise du Secrétariat), en utilisant les procédures de vote entre les sessions de la Réunion des Parties, dans un format qui sera communiqué ultérieurement par le Secrétariat, sur la base du programme de travail exposé à l'Annexe 2; [Ceci se réfère aux informations fournies par les Parties conformément aux exigences en matière de communication de l'information au Comité consultatif en vertu de l'Article IX (6) (d) sur la mise en oeuvre de l'Accord]
5. que le Comité consultatif fournira son rapport à chaque session de la Réunion des Parties dans le format décrit à l'Annexe 1 de la présente Résolution. [Ceci s'applique à l'obligation faite au Comité consultatif de rendre compte de ses propres activités en vertu de l'Article IX (6) (e)]

6. que le Comité consultatif révisera le format de présentation de rapports décrit à l'Annexe 1 au cours de la période entre les sessions et, le cas échéant, soumettra un format de présentation de rapports révisé pour adoption par la Réunion des Parties, en utilisant les procédures de vote entre les sessions de la Réunion des Parties.

ANNEXE 1

FORMAT DE PRÉSENTATION DE RAPPORTS DU COMITÉ CONSULTATIF

1. Introduction

Établissement du Comité
Élection des Président et Vice-Président
Membres, suppléants et observateurs
Experts
Établissement / révision des règles de procédure
Réunions et autre correspondance depuis RdP1

2. Vue d'ensemble des activités et des réunions du Comité consultatif

2.1 Activités du Président

- 2.1.1 Recrutement
- 2.1.2 Budgets
- 2.1.3 Consultations avec le Secrétariat de l'Accord
- 2.1.4 Autres activités

2.2 Le point sur les mesures prises en vertu de l'Article IX de l'Accord

- 2.2.1 Fourniture d'avis scientifiques, techniques et autres
- 2.2.2 État d'avancement du texte de référence standard sur la taxonomie des espèces couvertes par l'Accord
- 2.2.3 Recommandations concernant le Plan d'action et les recherches complémentaires
- 2.2.4 Élaboration d'indicateurs pour évaluer les progrès accomplis vers la réalisation et le maintien d'une situation favorable quant à la conservation des albatros et des pétrels
- 2.2.5 État d'avancement du rassemblement d'informations en vertu de la section 5 du Plan d'action et détermination des lacunes dans les connaissances
- 2.2.6 Autres activités

2.3 Réunions du Comité consultatif

Rapport sur la/les réunion(s) du Comité consultatif, y compris les résumés des travaux réalisés entre les sessions

3. Conclusion

Résumé des recommandations faites à la Réunion des Parties

ANNEXE 2 : PROGRAMME DE TRAVAIL DU COMITÉ CONSULTATIF POUR 2005 – 2007

Tâche/Sujet	Paragraphe du Doc. ACAP/RdP1/15	Groupe responsable	Calendrier	Mesures	
1. Révision de la taxonomie					
1.1	Établissement d'un groupe de travail pour réviser la taxonomie des albatros	4.5	Secrétariat intérimaire et Comité consultatif (CC)	D'ici janv. 2005	Le CC établira un groupe de travail (GT)
1.2	Élaboration des attributions		CC	D'ici nov. 2004	Le Président du GT élaborera les attributions conjointement avec le Secrétariat et les transmettra au Comité consultatif.
1.3	Élaboration d'un projet de rapport			D'ici juil. 2005	Le Président du GT enverra l'avant-projet au Secrétariat pour transmission au CC. Le CC préparera son rapport final pour la RdP2. Le rapport comportera un texte de référence standard répertoriant la taxonomie.
2. Révision de l'état et des tendances					
2.1	Établissement d'un groupe de travail pour réviser l'état et les tendances des espèces inscrites à l'Annexe 1 de l'ACAP	Voir la Section 5	Secrétariat intérimaire et AC	D'ici mars 2005	Les membres du CC soumettront des candidatures et établiront un groupe de travail.
2.2	Élaboration des attributions		AC	D'ici nov. 2004	Le Président du groupe de travail élaborera les attributions et les transmettra au CC pour accord.
2.3	Élaboration d'un formulaire de données et d'un format de base de données	5.4	Australie	D'ici août 2005	Le GT révisera le formulaire.
2.4	Sélection des coordinateurs nationaux pour compiler et soumettre des données.			D'ici août 2005	Les Parties et les Signataires communiqueront les noms des coordinateurs nationaux au Secrétariat.
2.5	Collecte et soumission de données	5.8-5.10	Coordinateurs nationaux et Australie	D'ici sept. 2005	Les données compilées des Parties, Signataires, SCAR, Birdlife, etc. seront communiquées au Secrétariat.

	Tâche/Sujet	Paragraphe du Doc. ACAP/RdP1/15	Groupe responsable	Calendrier	Mesures
2.6	Alimentation de la base de données		Australie	Avant la 1 ^{re} réunion du CC	Saisie de données.
2.7	Réalisation d'une analyse de carence initiale	5.2	GT	Avant la 1 ^{re} réunion du CC	Le GT révisera les données et déterminera les lacunes et les priorités
2.8	Collecte des données sur les populations		Parties et Signataires	2006/07	Encouragement et soutien des Parties pour mettre en chantier la collecte de données prioritaires telles que déterminées et recommandées par le CC.
3.	Protection des sites de reproduction et état des espèces non natives				
3.1	Élaboration d'un formulaire de données et d'un format de base de données	6.8-6.10	Secrétariat	Juin 2005	Le Secrétariat mettra au point le formulaire et le distribuera aux Parties. Le formulaire comprendra des données sur l'état de protection des sites, la présence ou absence d'espèces non indigènes, et les impacts associés sur les espèces inscrites à l'Annexe 1. Inclure également des plans d'éradication ou de changement d'état de protection.
3.2	Sélection des coordinateurs nationaux pour compiler et soumettre des informations			Juillet 2005	Les Parties et les Signataires communiqueront les noms des coordinateurs nationaux au Secrétariat.
3.3	Soumission de données		Coordinateurs nationaux	Avant la 1 ^{re} réunion	Soumettre le formulaire complété au Secrétariat.
3.4	Évaluation des sites de reproduction		CC	À la 1 ^{re} réunion	Déterminer les sites de reproduction qui pourraient nécessiter une protection supplémentaire. Établir l'ordre de priorités pour les programmes d'éradication. S'accorder sur les critères pour la détermination des sites de reproduction qui pourraient nécessiter une protection supplémentaire.
3.5	Détermination d'autres sites de reproduction qui pourraient nécessiter une protection.				Appliquer les critères pour déterminer ces sites supplémentaires.

	Tâche/Sujet	Paragraphe du Doc. ACAP/RdP1/15	Groupe responsable	Calendrier	Mesures
3.6	Prise de mesures de protection pour les sites de reproduction		Parties et Signataires	2006/07	Encourager et soutenir les Parties et les Signataires dans l'amélioration de l'état de protection des sites de reproduction, le cas échéant. Prévoir et obtenir des fonds pour l'éradication d'espèces non indigènes sur les sites prioritaires.
4.	Aires d'alimentation et chevauchement des zones de pêche				
4.1	Consultation des données existantes de poursuite à distance	5.11, 6.24	Secrétariat		Inviter BirdLife International à dresser une liste de détenteurs de données de poursuite à distance et analyser les données de distribution pour toutes les espèces inscrites à l'Annexe 1.
4.2	Sources supplémentaires de données				Considérer l'inclusion éventuelle de données maritimes et de baguage
4.3	Poursuite de la collecte des données	5.11, 6.24	Parties		Soutenir et encourager la collecte de données pour les espèces inscrites à l'Annexe 1 et déterminées par l'analyse de carence existante.
4.4	Consultation des données sur l'effort de pêche	6.2	Parties	1 ^{re} année	Déterminer des sources et des stratégies pour consulter les données sur l'effort de pêche, En particulier, les mécanismes pour la fourniture, par les organisations de gestion de pêche régionale (RFMO), de données qui indiquent des zones de chevauchement des aires d'alimentation.
4.5	Convocation d'un atelier			2 ^{me} année	Convoquer un atelier avec les RFMO pour déterminer les principales zones de chevauchement des aires d'alimentation. Produire un rapport d'atelier pour la 3 ^e année.
5.	Évaluation de l'impact des menaces				
5.1	Consultation des données sur les prises accidentelles.	6.25	Secrétariat	Avant la 2 ^e réunion du CC.	Demander aux Parties et non-Parties pertinentes de soumettre des données se rapportant à des zones de pêche particulières sur les taux et les estimations de prises accidentelles.

	Tâche/Sujet	Paragraphe du Doc. ACAP/RdP1/15	Groupe responsable	Calendrier	Mesures
5.2	Planification d'un atelier		CC	3 ^e année	Organiser un atelier pour évaluer la nature et l'étendue des menaces (marines et terrestres) pour les espèces inscrites à l'Annexe 1 au niveau de la population; déterminer en outre les lacunes et hiérarchiser les mesures de suivi. Analyser le niveau de menace potentielle sur la base de la distribution des aires d'alimentation, de l'effort de pêche, et des taux de prises accidentelles associées.
6.	Atténuation des menaces				
6.1	Révision des programmes qui s'attaquent aux menaces prioritaires qui ont été déterminées.	6.3	CC & Secrétariat	1 ^{re} année	Déterminer et consulter les renseignements obtenus des programmes actuels et prévus qui s'attaquent aux menaces terrestres et celles posées par les zones de pêche.
6.2	Déterminer et encourager l'adoption des meilleures pratiques actuelles		CC	Début 2 ^e année	Encourager et soutenir l'adoption de mesures d'atténuation existantes et appropriées et/ou de programmes d'éradication.
6.3	Élaborer des mesures d'atténuation se rapportant à des zones de pêche particulières	6.5	CC	Début 3 ^e année	Encourager et soutenir des programmes de recherche sur l'atténuation pour les zones de pêche où ces programmes ne sont pas en place à l'heure actuelle.
	Élaboration des critères				
7.1	Détermination des sites de reproduction d'importance internationale	6.10	IASOS	Pour la 1 ^{re} réunion du CC.	Préparation d'un document de travail fondé sur la révision des critères existants susceptibles d'être utiles pour l'élaboration de nouveaux critères pour déterminer les sites de reproduction d'importance nationale qui sont critiques pour les espèces inscrites à l'Annexe 1.
7.2	Établissement d'un groupe de travail pour réviser l'état et les tendances des espèces énumérées dans l'Annexe 1 de l'ACAP	7.3	Afrique du Sud & Espagne	Pour le CC3	Préparer un document de travail
8.	Thèmes transversaux				

Tâche/Sujet	Paragraphe du Doc. ACAP/RdP1/15	Groupe responsable	Calendrier	Mesures
8.1	Renforcement des capacités		En cours	Recueillir l'avis des Parties et des Signataires sur les obstacles à la mise en oeuvre d'éléments prioritaires du programme de travail Déterminer les occasions d'aider les Parties & Signataires par l'échange de compétences, de connaissances, de formation et d'autres ressources.
8.2	Programmes de sensibilisation et d'information		Pour la 2 ^e année	Élaborer des stratégies pour faciliter la mise en oeuvre du programme de travail Déterminer les stratégies existantes utilisées par les Parties et les mécanismes pour collaborer avec les non-Parties.
9.	Communication d'informations pour RdP			
9.1	Système d'indicateurs	CC	Pour la RdP2	Élaborer un système d'indicateurs pour mesurer la réussite collective des Parties à l'Accord [ACAP IX (6) (f)]
9.2	Informations supplémentaires	CC	Pour la RdP2	Comptes rendus supplémentaires énumérés dans le Plan d'action, paragraphe 5.1